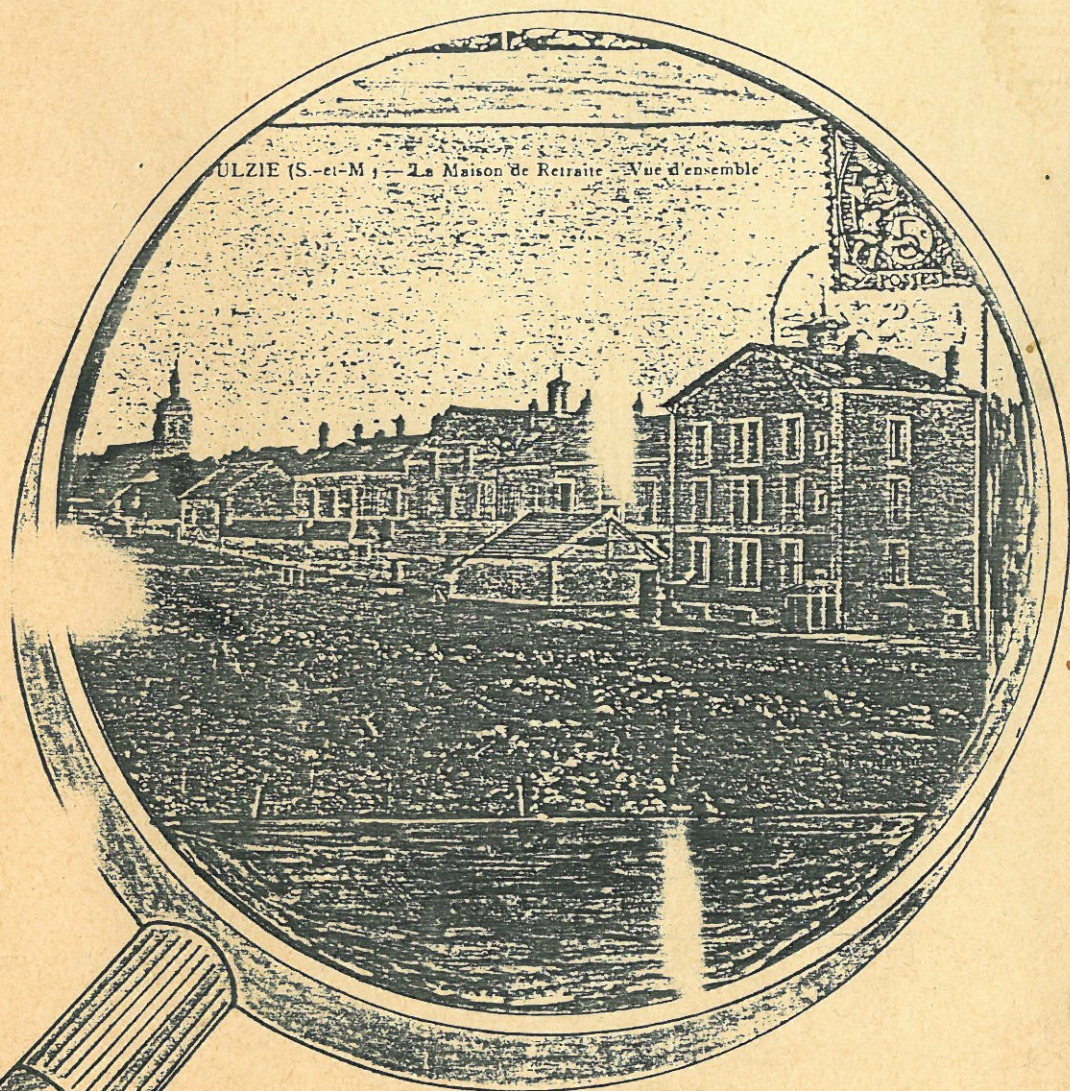


# « L'ECHO DES ORMES »

N 3



3<sup>e</sup> TRIMESTRE  
1986



## CONSEIL MUNICIPAL :

Séance du 24 MARS 1986 :

Le 24 Mars 1986 à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MARIN James, Maire.  
Etaient présents : MM. MAURY Maurice, VIALLET, GIRARDOT, LECLER, HEURTEVENT  
CORGERON, MAURY Jacqui, DUPUIS, DE NATALE, LOPEZ D'AZEVEDO, HOMYRDA.  
Absents : Mr. VARECHARD excusé représenté, et Mr. GRECKI.

COMPTE-RENDU : Mr. HOMYRDA signale une omission : marquage au sol des stationnements interdits. Tous les membres présents ont signé.

Budget primitif : Sous la présidence de Monsieur MAURY Maurice, le Conseil vote le budget primitif 1986 présenté par le Maire :

- Fonctionnement .....	1.474.000
- Investissement .....	641.100
	<u>2.115.100</u>

Il reconduit pour 1986 la participation de 1.000 F à l'entreprise MOREAU de Fontaine-Fourches (article 6409) pour les transports par cars.

Il vote comme suit les taux de 4 taxes directes locales :

TH	5,18 %	FNB	32,74 %
FB	13,41 %	TP	7,48 %

Opération Brioche : Dimanche 13 Avril.

Messieurs DE NATALE et MAURY Jacqui se proposent d'effectuer la distribution à Moulin d'Ocle. Messieurs VIALLET, DUPUIS et Madame LOPEZ à Couture et les Ormes.

Mémoire : Le Conseil autorise le Maire à régler la facture de Monsieur NUNS s'élevant à 7.054,71 Frs, concernant l'établissement de devis estimatifs pour un portail dans la salle E.P.S.

une extension de classe  
les transformations de la Mairie.

Droit de chasse : Par accord amiable, le droit de chasse est accordé à la Société de chasse des Ormes du 1er juillet 1986 au 30 juin 1987 :

1°) - sur 47ha48a 59 en section D pour un loyer formant l'équivalence de la valeur de 18 q de blé ;

2°) - sur 77 ha en section C et D pour un loyer formant l'équivalence de la valeur de 29 q de blé.

L'ensemble de ces loyers, soit la valeur de 47 q de blé est payable à Mr. le Percepteur de Bray-sur-Seine en bonnes espèces de monnaie avant le 31 juillet 1986.

Le Conseil prend connaissance de la lettre de Monsieur GRADELET Pierre relative à ce droit de chasse.

Il est rappelé qu'une clause du bail prévoit qu'en cas de cessation de droit de chasse à Monsieur BOUILLARD, ce droit reviendra en priorité à la société communale. Le Conseil ayant donné son accord, il sera répondu dans ce sens à Monsieur GRADELET.

Cimetière : Le Conseil rappelle que l'ilot des concessions numéroté E. est réservé aux caveaux.

Cette clause sera dorénavant notée sur les actes de concession.

CU. Ch FLISSEAU: Présentation d'une demande de CU. Section AB 87 et 200. Il y a lieu d'attendre un complément d'informations.

-----

Séance du 16 MAI 1986 :

Le 16 Mai 1986 à 20 h. 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MARIN James, Maire. Tous les conseillers étaient présents.

Le compte-rendu de la séance précédente ne donne lieu à aucune observation, tous les membres présents ont signé.

.../...

Adduction d'eau potable : Le Maire signale que le contrat d'affermage avec la Société Lyonnaise a été reconduit tacitement pour 5 ans.

Il présente le projet de dénitrification de l'eau. Il est donné lecture du projet de convention entre les communes d'EVERLY et des ORMES. (la Commune de JUTIGNY pouvant éventuellement participer).

Le Conseil demande à étudier la convention. Un exemplaire sera transmis à chaque conseiller dès que possible.

Le Conseil donne un avis favorable à la fourniture d'eau à la Commune d'EVERLY.

Il émet des réserves quant à la dénitrification :

- le taux de nitrates devrait baisser à 20 mg/l. environ.
- la participation de la Commune d'EVERLY à la dénitrification demande à être étudiée.
- Le problème du rejet des nitrates devrait être solutionné plus efficacement.

Afin d'évoquer ces réserves, Mr. MARIN, Mr. MAURY Maurice, Mr. VIALLET, Mme GIRARDOT, Mme CORGERON, Mr. DE NATALE se proposent de participer à la réunion du 20 mai 1986 à 9 h. 30 à la Mairie.

Bail PTT : Le bail du bureau PTT ayant expiré le 30 avril 1986, le Conseil demande qu'il soit procédé à son renouvellement pour 9 ans à compter du 1er MAI 1986.

Conformément à l'avis de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, le loyer annuel sera fixé à 6.900 Frs.

En raison des travaux de restructuration et de modernisation devant être prochainement réalisés, le bail devra prévoir la révision de ce loyer dès la fin des dits travaux. Un avenant au bail interviendra alors.

Le Maire est autorisé à signer le bail à intervenir.

Voirie : Par délibération du 15 novembre 1985, le Conseil a décidé de faire procéder aux travaux de pose de bordures, réfection de chaussée et aménagement de trottoirs, Grande Rue du Moulin d'Ocle. Il a sollicité à cet effet du Conseil Général, l'inscription de cette opération au programme subventionné de voirie communale 1986.

Cette proposition n'ayant pas été retenue, le Conseil confirme cette demande pour le programme complémentaire 1986.

Urbanisme : demande de CU. (Mr. BELLEROUCHE) en vue de la division, créant un lotissement, de l'ex-propriété LOREGGIA.

Cette demande devra être étudiée en Commission.

Travaux : Monsieur HEURTEVENT signale que le total des devis "travaux Mairie" est respecté et restera inférieur à 180.000 Frs.

Des devis peinture - finitions seront demandés.

Horaires secrétariat : Le Maire propose la solution suivante : les 6 h. d'ouverture seront réparties ainsi :

- le lundi de 11 h. 30 à 12 h. 30 ;
- le Mercredi de 9 h.00 à 12 h.
- le vendredi de 18 h. à 20 h.

Travaux Ecole : Ces horaires d'ouverture du secrétariat, convenant à la plupart des membres présents, prendront effet au 1er juillet 1986. Ils seront publiés dans l'Echo des Ormes.

Le Maire et les adjoints assureront des permanences en dehors de ces horaires pour les questions particulières (urbanisme, environnement, questions d'ordre social ou personnel, etc...).

Ces permanences seront fixées ultérieurement et paraîtront également dans l'Echo Municipal.

Le Conseil est informé de la visite de l'Inspectrice Départementale et de sa conversation téléphonique avec Mr. le Maire.

Le Conseil prend note des observations formulées et décide de faire procéder aux travaux tels qu'ils étaient prévus auparavant en tenant compte des remarques (sanitaires, repos, issues, possibilité d'extension...).

Mr. NUNS sera contacté pour le permis de construire et le marché négocié.

.../...

Affaire BOUILLARD : Mr. MAURY Maurice signale que le représentant de la DDA a précisé que seuls les 27 ha prévus au bail devront être cultivés. MMSS. BOUILLARD seront prévenus dans ce sens.

Intervention de Monsieur Jean MARIN :  
- fumées de tourbe qui brûle,  
- divagation des chiens,  
- chevaux échappés.

-----

Séance du 6 JUIN 1986 :

Le 6 juin 1986 à 20 h. 30, le Conseil légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MARIN James, Maire.

Etaient absents : Mr. GRECKI, excusé, Mmme ROBILLARD et Mr. MAURY Jacki.

Compte-rendu : Mme GIRARDOT signale qu'elle avait exprimé le regret que le Conseil n'ait pas été averti avant la fin du contrat d'affermage avec la Société Lyonnaise afin de dénoncer ce dernier.

Adduction d'eau : Compte-rendu de la réunion du 20 mai 1986.

- la Société Lyonnaise s'engagera à fournir une eau contenant un taux de nitrate inférieur à 25 mg/l.

- le prix de l'eau devrait atteindre 9,06 frs approximativement.

Le Conseil soulève les questions suivantes :

- en cas de "faiblesse" du pompage des Ormes, pour quelque raison que ce soit, les Communes prenantes participeront à un nouveau forage ou à la construction d'un nouveau château d'eau, si besoin.

- l'augmentation du prix de l'eau n'interviendra qu'après service rendu (travaux terminés, taux de nitrates abaissé).

Mme GIRARDOT et Mr. VIALLET s'opposent à ce projet.

La majorité du Conseil émet un avis favorable au projet sous réserve que les points ci-dessus soient respectés.

Il nomme une commission permanente chargée de toutes les interventions relatives à ce projet :

Mr. MARIN James, Maire - Président ;

Mr. MAURY Maurice, 1er adjoint ;

Mr. DE NATALE Guy ;

Mme CORGERON Yvette ;

Mme LECLER Suzanne.

Compte de gestion 85 - Compte administratif 85 : Sous la présidence de Monsieur MAURY Maury, le conseil approuve le compte de gestion et le compte administratif 1985, dont les résultats sont les suivants :

- fonctionnement.....	822.014,53
- investissement.....	néant
excédent global de clôture..	822.014,53

Budget suppl. 86 : Le Conseil adopte le budget supplémentaire 1986 qui s'équilibre comme suit :

fonctionnement.....	822.014
investissement.....	671.000

Travaux : - ECOLE : Madame l'inspectrice propose de placer le coin repos en mezzanine au dessus des sanitaires.

Le Conseil donne un avis favorable.

La Commission des travaux a fixé la liste des entrepreneurs qui seront contactés.

Mr. NUNS sera informé immédiatement afin d'entreprendre les démarches nécessaires (permis de construire, appel d'offre restreint, marché négocié)

Le Maire assisté de la Commission des travaux est autorisé à signer les marchés à intervenir.

MARIE : Les travaux de finition (peinture, moquette murale, plafonds, etc...) seront effectués dès que possible.

Un appel d'offre sera lancé auprès de Messieurs GASSAI, LAMY, CLAIR pour le 20 Juin 1986.

.../...

.../...

Monsieur SIMON Maurice posera les plafonds.

Affaires scolaires : Le Maire informe le Conseil du départ à la retraite de Monsieur VIEVILLE, directeur de l'école.

Les problèmes de classe de neige inhérents au district sont soulevés.

Pour de multiples raisons totalement indépendantes de la Commune et de l'école des Ormes, les départs en classe de neige posent quelques problèmes dont les solutions ne peuvent être trouvées actuellement.

Le Conseil et les enseignants concernés souhaitent une solution satisfaisante à ces problèmes.

L'organisation de la classe de neige 86/87 sera confiée au District de Bray-sur-Seine.

La participation de la Commune sera calculée au prorata du nombre d'élèves partants.

La participation des familles reste fixées à 650,00 Frs par enfant.

Gaz de France : Présentation du dossier G.D.F..

Branchement SEPR aux Ormes.

Le Conseil donne un avis favorable. Il demande à GDF, groupe gazier Est d'étudier la possibilité de branchements des particuliers et éventuellement des administrations.

Affaire BOUILLARD : Le Conseil est informé du rapport de la Sous-Préfecture. La surface bien définie à 27 ha sera scrupuleusement respectée. Le terrain sera autant que possible piqueté.

Discothèque : Rapport de la Sous-Préfecture. Lecture de l'Arrêté de Monsieur le Sous-Préfet. Lecture de la lettre de Mr. LE Sous-Préfet à Monsieur CHOISY.

Questions diverses : Vols dans les véhicules :

Un article dans l'Echo des Ormes mettra en garde les usagers.

- Corbillard : les convois funèbres à pied de l'église au cimetière sont à éviter à tout prix pour des raisons de sécurité.

- 14 Juillet : Les festivités se dérouleront comme les années précédentes.

Le Conseil vote à l'Association Culturelle et Sportive des Ormes une subvention de 1.100 Frs pour l'organisation du bal du 14 Juillet.

- Permanences des adjoints :

Mr. VIALLET (urbanisme) samedi 11 h à 12 h ;

Mr. MAURY (environnement) mercredi 10 h à 12 h

Mme GIRARDOT (questions sociales) vendredi 18 h à 19 h

- Urbanisme : CU. consorts FLISSEAU :

le terrain en bordure de la Grande Rue de Couture est déclaré constructible ;

pour les autres lots CU. - négatif -

-----

## ENSEIGNEMENT :

### Distribution des Prix :

Nous vous prions de vouloir bien assister à la distribution des Prix qui aura lieu dans la Salle des Fêtes le

SAMEDI 21 JUIN 1986

Vers 15 heures

En voici le programme sommaire :

- spectacle présenté par les enfants ;
- projection du film des classes de neige ;
- distribution des livres et jouets à tous les enfants ;
- goûter des enfants et tirage des bons de participation.

Voyage scolaire : le JEUDI 26 JUIN 1986.

### Rentrée scolaire de SEPTEMBRE 1986 :

- tous les enfants nés en 1982 sont admis ;
- de plus, si les travaux de modernisation de la classe enfantine sont suffisamment engagés, il y aura possibilité d'inscription pour les enfants nés en 1983.

### Vacances Scolaires : (1986-1987)

Rentrée des élèves : Mercredi 3 septembre 1986 ;

.../...

.../...  
TOUSSAINT : Du samedi 25 Octobre 1986 après la classe  
au jeudi 6 novembre 1986 au matin  
NOEL : du samedi 20 décembre 1986 après la classe  
au mardi 6 janvier 1987 au matin  
HIVER : du samedi 14 février 1987 après la classe  
au lundi 2 mars 1986  
Printemps : du samedi 11 avril 1987 après la classe  
au lundi 27 avril 1987 au matin  
Eté : du mardi 30 juin 1987 au soir  
au jeudi 3 septembre 1987 au matin.

LES ÉLÈVES AURONT CLASSE LES MERCREDI 7 JANVIER 1987  
6 MAI 1987  
29 AVRIL 1987

-----  
INFORMATIONS  
=====

CROIX-ROUGE :

Le Comité de Croix-Rouge de Bray-sur-seine informe les personnes susceptibles d'y participer, qu'une collecte de sang aura lieu en automne, vraisemblablement en octobre. Les horaires seront communiqués ultérieurement et merci à l'avance à tous ceux qui pourront s'associer à cette oeuvre humanitaire.

A partir de la prochaine rentrée, des cours de secourisme seront donnés à Bray-sur-Seine. En attendant des informations plus précises, les personnes intéressées peuvent déjà prendre contact avec les responsables Croix-Rouge.

ASSOCIATIONS ESPOIR :

Nous vous communiquons les résultats de l'opération "BRIOCHE" qui s'est déroulée le 13 avril 1986 sur la Commune des Ormes-sur-Voulzie. 250 brioches ont été distribuées, ce qui a rapporté la somme de 5.690 Frs. Sur l'ensemble des cantons de Donnemarie-Dontilly, Nangis, Villiers-st-Georges, Provins, Bray-sur-Seine et hors canton, cette opération a dégagé un bénéfice net de 262.472,80 frs.

Au nom de l'"Association Espoir", nous remercions toutes les personnes qui, par leurs dons, ont permis la parfaite réussite de cette opération.

=====

Nous vous signalons que pour des raisons de sécurité, les convois funèbres à pied de l'Eglise au cimetière, sont à éviter à tout prix.

=====

SUITE AUX NOMBREUX VOLS ET EFFRACTIONS QUI SEVISSENT DANS NOTRE COMMUNE, NOUS VOUS RECOMMANDONS, SI POSSIBLE, DE NE PAS STATIONNER VOS VEHICULES DANS LA RUE DURANT LA NUIT, SINON D'EVITER DE LAISSER DES OBJETS ET DOCUMENTS DE VALEUR (PAPIERS D'IDENTITE, CHEQUIERS, AUTORADIOS, ETC...) A L'INTERIEUR.

=====

HEURES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE :

- le lundi de 11 h. 30 à 12 h. 30
- le mercredi de 9 h. à 12 h.
- le vendredi de 18 h. à 20 h.

PERMANENCES DES ADJOINTS :

- Mr. VIALLET (urbanisme).....samedi de 11 H à 12 H.
- Mr. MAURY (environnement).....mercredi de 10 H à 12 H.
- MMe GIRARDOT (questions sociales)...vendredi de 18 H à 19 H.

.../...



.../...

de trop nombreux chiens continuent à errer en toute liberté sur le territoire de la Commune.

En dehors des accidents qu'ils peuvent provoquer (chutes de cyclistes morsures) et dont la responsabilité incombe aux propriétaires, il faut penser à préserver votre compagnon à quatre pattes au risque d'être emmené en fourrière !!!

De plus, l'Office Nationale de la Chasse, la fédération des chasseurs de Seine-et-Marne ont tiré le signal d'alarme au cours de l'Assemblée Générale de la Fédération de Chasse qui a eu lieu le 31 mai.

La rage a franchi la Marne et commence à apparaître plus au Sud. La Seine commence à être traversée. Sur 7 animaux enregistrés en avril, il y avait 3 chats. Consigne a été donnée de ne toucher à aucun animal errant. Protégez-vous en protégeant vos animaux : faites-les vacciner !! Et ne les laissez pas traîner....

#### INFORMATIONS JURIDIQUES :

##### Quelques taux et plafonds :

##### - Allocations familiales : -

###### - Prêts aux jeunes ménages

montant maximum des prêts : 10.800 Frs

plafond des ressources ménage sans enfant 92.875 frs. et par enfant en plus 23.219 frs.

Deux modifications : les prêts aux jeunes ménages sont désormais attribués par les banques ;

les ressources prises en considération sont constituées par les revenus bruts.

###### - allocation de rentrée scolaire :

Montant 328,41 frs. - plafond de ressources ménage avec un enfant 66.013 frs. par enfant en plus : 15.284 frs.

###### - Salaire mensuel net maximum autorisé de l'enfant travailleur ou apprenti pour bénéficier des prestations familiales 2.420,42 frs.

##### - Pensions et retraites :

- Fonds national de solidarité : montant maximum bénéficiaire seul 17.710 frs. par an - ménage deux bénéficiaires 14.810 frs. par an et par allocataire.

Plafond de ressources : personne seule 31.770 frs. par an ;  
Ménage 55.940 frs. par an.

##### - Salaire minimum : Taux horaire : 26,59 Frs.

- salaire des assistantes maternelles: par enfant gardé et par jour 53,18 frs (durée supérieure ou égale à 8 heures).

- indemnité pour enfant absent 26,59 frs. Majoration pour soins particuliers 13 Frs par jour.

#### FETE DU 14 JUILLET :

Dès le 13 Juillet au soir, grand bal gratuit et feu d'artifice.

Le 14 juillet : déroulement des festivités avec de nombreux jeux un goûter populaire et une tombola gratuite.

Nous comptons sur votre participation pour que cette fête soit une véritable réussite.

\* L'usage des pétards est interdit par décision préfectorale, les feux d'artifices individuels font l'objet d'une autorisation préalable du Maire, sur demande écrite.

Les personnes seront responsables des dommages qu'elles auraient pu causer et les parents responsables de la conduite de leurs enfants.

#### FETE DU VILLAGE :

Le Fête au Village est fixée au dimanche 14 SEPTEMBRE 1986 et sera animée comme chaque année par les diverses sociétés de la Commune.

.../...

Adhérentes, Adhérents, Chers Amis,

Je viens de relire mon précédent bavardage et une fois de plus nous devons regretter le départ d'un des nôtres, que les familles sachent que nous ne les oublions pas. Encore aussi des malades de tout coeur nous leur souhaitons un prochain retour à la bonne santé et espérons les revoir bientôt parmi nous.

Venons-en maintenant à la vie active de notre Amicale "Amitié", vous avez tous eu une prévision de programme des sorties et manifestations pour 1986.

Tout d'abord, et, nous vous le répèterons à chaque occasion, il y a les rencontres du jeudi marquées d'un croissant sur votre calendrier, nous avons constaté, avec plaisir, que lors des dernières rencontres le nombre des présents était en hausse. Merci, venez vous distraire, vous changer les idées, bavarder, jouer, vous serez toujours bien accueillis.

Nous avons dû annuler la sortie prévue à Vaux-le-Vicomte, le nombre de participants était insuffisant.

Venait ensuite et dans l'ordre la sortie sur l'Yonne, là un indéniable succès (108 participants avec des gens très intéressés venant des communes voisines) deux cars furent nécessaires. Le beau temps a été de la partie toute la journée, départ, horaire respecté, ramassage des voyageurs à Luisetaines, Bazoches-les-Bray, etc. nous amis de Gouaix étant venus avec leurs voiture. Après un arrêt d'un quart d'heure en route, nous arrivons à Auxerre, sur le quai de l'Yonne où nous sommes avertis que l'itinéraire a été inversé, c'est-à-dire nous embarquons à Cravant et nous revenons à Auxerre.

A Cravant, le "Lion Blanc" est là sur le canal, peintures fraîches, chromes resplendissants sous les rayons du soleil, je ne vous donnerai pas les détails du parcours, ils sont très nombreux et inattendus. Que la visite des carrières dans lesquelles les cars ont pénétrés, les explications très compréhensibles sur la fabrication du Crémant, l'importance des stocks la dégustation, ont satisfait les plus curieux et les plus gourmands en souvenir le verre a été conservé par chacun. En un mot aucune critique satisfaction totale pour une sortie qui sortait de l'ordinaire.

Puis en ce mois de Mai, le mercredi 21, Compiègne, Pierrefonds, Rethondes. Déjeuner en forêt. Départ à 6 H. 30 du matin dès 6 H 10 la plupart des voyageurs étaient là et à 6 H 15 le car a fait son apparition, 58 présents.

Que de trésors dans ce palais de Compiègne, sous la conduite d'un guide, à la sortie nous retrouvons notre car et faisons la connaissance d'une hotesse-guide de l'Office de Tourisme de Compiègne qui nous accompagnera dans notre périple, nous donnant tous les renseignements sur la forêt de Compiègne Troisième de France avec des 14.500 hectares, les arbres qu'elle renferme. Une petite auberge perdue dans cette forêt, mais oh combien agréable nous attendait, la salle de 60 places nous était réservée, les heures se sont écoulées, nos yeux ont vu, nos oreilles entendues, et nous sommes rentrés le soir, tous enchantés et prêts à recommencer.

Avant de terminer je signale que tout le monde a reconnu la parfaite organisation de nos sorties où tout est préparé, prévu et résolu.

Nous pouvons tous être fiers de notre Amicale "Amitié".

Amitiés à tous et à chacun.

LE PRESIDENT;  
René Saulnier.



